

Bordeaux, le 23 mars 2015

CONCOURSEMANIA CONFIRME SON ÉLIGIBILITÉ AU PEA-PME

Le **Groupe ConcourseMania (FR0011038348, ALGCM)**, spécialiste du jeu marketing en ligne, confirme son éligibilité au dispositif PEA-PME.

Cette éligibilité est conforme au décret n°2014-283 du 4 mars 2014, précisant les conditions d'appréciation des critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME et leur mode de calcul, pris pour l'application de l'article 70 de la loi de finances pour 2014 du 29 décembre 2013.

Les actions du Groupe ConcourseMania continuent en conséquence d'être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour mémoire bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

La mise en place du PEA-PME vise à favoriser l'investissement de l'épargne nationale en actions et soutenir le financement des PME et ETI.

A propos du Groupe ConcourseMania (FR0011038348, ALGCM)

Le Groupe ConcourseMania permet aux marques de toucher leur cible par le jeu, en utilisant deux leviers : la diffusion de campagnes digitales sur son réseau international (des millions de joueurs chaque jour) et la réalisation de jeux marketing sur tout support. Le Groupe ConcourseMania s'appuie sur ses plateformes technologiques pour la diffusion des campagnes comme pour la collecte de profils qualifiés, avec un objectif permanent de Retour sur Investissement pour la marque. En 2014, le Groupe ConcourseMania a réalisé un chiffre d'affaires de 19.77 M€, en croissance de 12.7% par rapport à 2013. Le Groupe ConcourseMania compte plus de 500 références clients : Sephora, Lufthansa, HomeAway, STUDIOCANAL, Roquefort Société, NRJ, Toyota, Publicis Group ou encore France Télévisions.



Retrouvez toute l'information financière du GROUPE CONCOURSEMANIA sur www.concoursemania.com

Prochain rendez-vous :

15 avril 2015 après bourse : Résultats annuels 2014

Contact communication financière

Groupe ConcourseMania : Julien Parrou, PDG - investisseurs@concoursemania.com - 05 57 22 76 60